

# Nous aider en... défiscalisant !

---

A l'heure du bilan du dixième Symposium, alors que nous nous apprêtons à lancer un onzième Symposium tout à fait original, savez-vous, à l'heure des bilans en tout genre, que c'est le moment ou jamais de nous aider en... devenant mécène ?

Au titre du mécénat d'entreprise, votre participation se révèle en effet assimilable à un don, et, à ce titre, 60% des sommes versées deviennent fiscalement déductibles.

Outre cela, vos noms et logo apparaîtront **sur tous nos supports de communication : flyers, site web, réseaux sociaux.**

Au-delà de la Journée Portes Ouvertes, c'est un public de quelque 12 000 personnes du monde de l'entreprise, des collectivités, de la culture, des associations, des écoles qui visite chaque année le domaine avec le grand public.

Pour ce faire, **plusieurs** formules s'offrent à vous :

Formule « **PARTENAIRE ENTREPRISES** » : **3 000 €/an**

Coût réel après déduction fiscale (60%) : **1 200 €/an**

En complément des avantages de la précédente formule, vous bénéficierez d'un tarif préférentiel sur l'ensemble des offres professionnelles du domaine, d'une visite guidée du *Chant des sculptures* avec un artiste, pour vos collaborateurs, vos clients...

Formule « **FIDELITE PARTENAIRE ENTREPRISES** » : **2 000 €/an pendant 3 ans**

Coût réel après déduction fiscale (60%) : **800 € /an pendant 3 ans**

Vous bénéficierez des mêmes avantages que la formule précédente.